

Les architectes canadiens de l'OTAN avaient envisagé une alliance d'une plus grande portée que celle qui devait naître du Traité de 1949. Ils songeaient en effet à une "communauté atlantique", dont les membres seraient étroitement unis, non seulement dans la défense de leur liberté mais aussi dans les domaines politique, social, économique et culturel.

Le climat politique de 1948-1949 ne devait pas permettre la réalisation d'un si vaste dessein. En effet, les pays d'Europe occidentale, se sentant directement menacés, se préoccupaient principalement de défense et de dissuasion. Quant aux États-Unis, engagés dans une politique mondiale de décolonisation, ils n'étaient pas disposés à se lier politiquement à des pays qui étaient encore à l'époque des puissances coloniales - la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Portugal.

Le Canada réussit cependant à faire insérer dans l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord - souvent appelé "l'article canadien" - une déclaration générale de principes stipulant que "les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales", et qu'elles "s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

Le Canada a continué de traduire ces principes en actes concrets et, au fil des ans, les activités de l'Alliance se sont étendues à des sphères autres que la sécurité, principalement en ce qui a trait à la recherche dans les secteurs économique, scientifique et écologique.

Le "Rapport sur les futures tâches de l'Alliance" a établi que l'OTAN est en fait "un forum et un centre efficace pour les échanges d'informations et de vues", qui offre à chacun de ses membres la possibilité "d'arrêter sa politique à la lumière d'une connaissance approfondie des problèmes et des objectifs de tous les autres".

En tant qu'États souverains, les membres de l'OTAN ne sont pas tenus de subordonner leurs politiques à une décision collective. La concertation politique au sein de l'Alliance leur permet cependant de trouver un terrain d'entente lorsqu'ils souhaitent entreprendre une action commune.

En somme, si elle n'est pas encore la "communauté atlantique" que voulait le Canada au départ, l'OTAN - outre sa fonction première d'alliance militaire défensive - joue maintenant un rôle important en tant que tribune de consultation pour des questions politiques d'intérêt primordial, notamment les relations Est-Ouest.

